



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture, agroalimentaire et forêt

Question écrite n° 9630

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de lui indiquer le nombre d'œuvres d'art contemporain acquises par ses services depuis 2010 ainsi que le coût de ces acquisitions. Il souhaite connaître les critères de choix et les modalités de décision pour les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que l'usage qui est fait de ces œuvres.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n'a pas procédé à l'acquisition d'œuvres d'art contemporain depuis 2010. Il a recours, au même titre que les autres départements ministériels, à la mise à disposition gratuite d'œuvres d'art provenant du Centre national des arts plastiques. En qualité de dépositaire, le ministère s'engage à veiller à ce que l'œuvre qui lui est ainsi confiée bénéficie des meilleures conditions d'utilisation et de conservation. Seule la restauration de l'objet déposé, lorsqu'elle est rendue nécessaire, est à la charge financière du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9630

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6380

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7833